



Bruxelles, le 12 décembre 2019
(OR. en)

14964/19

**Dossier interinstitutionnel:
2019/0200(NLE)**

**UD 327
WTO 340**

NOTE POINT "I/A"

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

Objet: Décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Comité des règles d'origine institué par l'Accord sur les règles d'origine (OMC-GATT de 1994), annexé à l'acte final signé à Marrakech le 15 avril 1994
- Adoption

1. Le 20 septembre 2019, la Commission a présenté au Conseil la proposition citée en objet, qui est fondée sur l'article 218, paragraphe 9, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.
2. Le groupe "Union douanière" a examiné la proposition et, le 11 octobre 2019, il est parvenu à un accord sur le texte figurant dans le document ST 12949/19.
3. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents pourrait:
 - confirmer l'accord intervenu au sein du groupe, et
 - inviter le Conseil à adopter sans débat, lors d'une de ses prochaines sessions, le projet de décision dont le texte mis au point par les juristes-linguistes figure dans le document ST 14929/19.